



VILLE DE
CACHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
Délibérations du Conseil Municipal**

Annexe à la délibération n° 20.7.44

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

DROITS DE VOIRIE ANNEE 2021		
Désignation	Modalités de calcul	Tarif
Dépôt de benne à gravats ou déchets	U/jour	18,00 €
Palissade ou clôture de chantier	ml/mois	21,00 €
Echafaudage de pied, en éventail ou roulant	ml/mois	30,00 €
Baraque de chantier, base vie ou sanitaire de chantier	m ² /jour	18,00 €
Survol de câble aérien et support de soutien	U/ mois	35,00 €
Neutralisation de places de stationnement pour l'accès, ou pour la livraison sur le chantier.	U/jour	18,00 €
Supplément pour immobilisation de place de stationnement payant	U/jour	6 €
Stationnement d'un appareil de levage ou tout autre engin de chantier y compris neutralisation de places de stationnement	U/jour	50,00 €
Dépôt de matériaux sur trottoir ou sur chaussée	m ² d'emprise au sol/jour	1,50 €
Passerelle en surplomb sur le domaine public/m ²	Par m ² /an	20,00 €
Grue autorisée sur le domaine	Par mois/U	700,00 €

public/l'unité		
Bulle de vente sur domaine public/m ²	m ² d'emprise au sol par mois	45,00 €
Tournage de film sur la voie publique par jour	Par jour	400,00 €

Occupation illégale du domaine public ou dépassement de délai de réfections (chantiers)

Pénalité pour dépassement des délais de réfection transitoire ou définitive dans le cadre de chantiers	Forfait/jour	120,00 €
Pénalité pour occupation illégale du domaine public (gravats, échafaudages, encombrants, ordures ménagères)	Forfait/jour	180,00 €